



Rentrée scolaire 2024-2025

Dossier de presse

Septembre 2024

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

presse@morbihan.fr

Construction, rénovation et accessibilité des bâtiments, restauration scolaire, équipements numériques, actions pédagogiques... Le Département est engagé pour la réussite de tous les collégiens, et souhaite leur donner les meilleures conditions d'apprentissage. C'est pourquoi chaque année, il investit pour offrir des conditions d'accueil et d'enseignement de qualité et ainsi favoriser la réussite de cette étape si importante dans la vie des jeunes.

Les collégiens au cœur de l'action du Département

Depuis les lois de décentralisation de 1981-82 puis l'acte II de 2003-04, le Conseil départemental assume la responsabilité des 42 collèges publics que compte le Morbihan. Cela va de leur construction ou extension aux réparations et restructuration, parfois même à leur reconstruction. C'est aussi le département qui assure leur fonctionnement, leurs équipements courants ainsi que l'accès aux infrastructures sportives.

Enfin, il finance des besoins particuliers comme l'internat, les classes SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et ULIS (Unité pour l'Inclusion Scolaire).

En 2024, le Morbihan consacre ainsi 74 M€ aux collèges : 34,6 M€ en investissement et 39,5 M€ en fonctionnement.

Cet effort financier et les interventions du Conseil départemental ne se cantonnent pas aux seuls collèges publics, puisqu'il soutient également les 45 collèges privés sous contrat du territoire fournissant les moyens de fonctionnement au même niveau que ceux des collèges publics.

326 agents du Département dans les collèges

Le personnel du Conseil départemental intervient quotidiennement dans les collèges publics. Ainsi, 326 agents techniques départementaux y assurent l'entretien général et technique, l'accueil, la restauration et, dans certains établissements, l'hébergement.

2 millions de repas servis

Le département a adopté à l'unanimité en mai 2024 sa "stratégie pour une restauration collégienne durable et de qualité sur tout le territoire". Il s'attache à offrir des repas de qualité et équilibrés dans le respect des règles sanitaires, composés avec des produits de saison, pour lesquels sont privilégiés les circuits courts.

2 millions de repas sont préparés et servis chaque année par les chefs cuisiniers et les équipes départementales dans les collèges publics. Le Département fixe les tarifs des repas, en prenant garde à ce que la facture ne soit pas trop lourde pour les familles : si le coût moyen d'un repas fabriqué s'élève à 10,48€ en 2024 pour la collectivité, il est de 3,10€ pour un élève demi-pensionnaire, voire 2,10€ si l'élève bénéficie de l'aide du Conseil départemental (sous conditions de ressources) "Rest'O Collège 56". En juin 2022, le Conseil départemental a décidé d'augmenter de 20% la prise en charge pour les familles bénéficiaires de 0.80€ à 1€ par repas et d'augmenter le nombre de familles aidées.

LISTE DES PRINCIPALES OPÉRATIONS EN COURS D'ÉTUDES OU DE TRAVAUX

Collège de PLUVIGNER / Restructuration de la demi-pension et extension : **10 M€** (en travaux – livraison de la tranche 1 au 3^{ème} trimestre 2025)

Collège de VANNES (Saint-Exupéry) / Déconstruction/ Reconstruction y compris gymnase communal : **30,1 M€** en co-financement (début des travaux 2^{ème} trimestre 2025)

Collège de GOURIN / Restructuration extension : **5,2 M€** (début des travaux 1^{er} trimestre 2025)

Collège de LORIENT (Anita Conti) / Restructuration de l'administration, vie scolaire et préau : **7,7 M€** (début des études en 2025)

Collège de QUÉVEN / Rénovation thermique et réfection partielle de la demi-pension : **6 M€** (début des études en 2025)

Collège de LANESTER (Henri Wallon) / Déconstruction reconstruction : **19 M€** (début des études en 2025)

Collège de SAINT-JEAN-BREVELAY / Extension restructuration : **12 M€** (début des études en 2026)

Collège de PONTIVY (Romain Rolland) / Restructuration de l'internat (création d'un internat d'excellence) : **6 M€** (début des études en 2025)

Collège de RIANTEC / Réhabilitation technique : **5 M€** (début des études en 2025)

Opération multi sites :

- Rénovation des logements de fonction :

5,5 M€ (début des études en 2025)

- Pose de panneaux photovoltaïques :

4,1 M€ (début des études en 2025)

- Mise en accessibilité (3^{ème} tranche) :

6 M€ (en travaux - livraison deuxième trimestre 2025)

COLLÈGE PUBLIC PAUL LANGEVIN HENNEBONT

Grégory GROUHEL,
Principal (nommé à la rentrée 2024)

Paul DARNAUDERY,
Principal - adjoint

Muriel DUPONT,
Secrétaire Générale

Extension de l'établissement

A la fin de la décennie 2010, le département observe une importante tension d'effectifs sur les deux collèges publics du secteur d'Hennebont, sans possibilité d'allègement sur les secteurs scolaires limitrophes.

La capacité d'accueil du collège Pierre et Marie Curie, l'autre collège public d'Hennebont, se révèle difficile à étendre du point de vue fonctionnel et architectural. Le Département décide d'agrandir la restauration scolaire, partie la plus affectée par l'augmentation du nombre d'élèves. Elle est livrée en 2022, et convertie par la même occasion en Morbihan Ty Self.

Le collège Paul Langevin présente pour sa part une configuration plus favorable à une extension. La disposition des locaux existants permet d'imaginer plus facilement de nouveaux espaces, tout en conservant une harmonie fonctionnelle et architecturale de l'ensemble.

Dans ce contexte, et compte-tenu des projections qui tendaient à confirmer une tension durable des effectifs sur le territoire, le Département a choisi d'étendre ce collège vers une capacité d'accueil de 600 élèves.

La nouvelle carte scolaire, mise en œuvre de manière progressive à partir de 2019, a permis de contenir l'effectif du collège Curie dans sa capacité d'accueil actuelle et ainsi rétablir un équilibre de la fréquentation des élèves hennebontais dans les deux collèges.

Contenu du programme et cout des travaux

L'extension a été conçue par l'agence d'architecture Yvon Le Brigant de Ploemeur

Les travaux ont consisté à prolonger l'externat existant par une nouvelle aile de deux étages, venant "coiffer" l'accès principal du collège dont l'emplacement est maintenu.

Pour porter la capacité d'accueil du collège à 600 élèves en filière générale, vient s'ajouter à l'existant : cinq salles d'enseignement courantes, une salle d'enseignement adaptée à l'accueil d'une section ULIS, une salle d'enseignement scientifique et une augmentation des surfaces de préau, ainsi que la création

de deux blocs sanitaires (filles et garçons) en proximité de l'une des deux cours de récréation qui en était dépourvue.

Au-delà des locaux créés, ce projet permet d'améliorer plusieurs points essentiels dans les fonctionnalités de l'établissement :

- La sécurité des élèves avec de meilleures conditions du contrôle d'accès, et un retrait de la cour de récréation depuis le parvis et l'espace public,
- L'amélioration des conditions de surveillance et de vie scolaire, avec une visibilité libérée sur la cour, et des espaces abrités supplémentaires,
- L'amélioration des flux de circulation, avec une nouvelle aile reliée à l'externat, et des circulations intérieures libérées des casiers élèves, désormais regroupés sur un abri extérieur créé à cet effet,
- Une visibilité plus intéressante du collège avec un fronton bâti désormais en limite d'emprise.

Le coût total des travaux et de l'aménagement de l'extension est de 2,2 M€

Effectif de l'établissement

Le collège Paul Langevin accueillait 498 élèves à la rentrée 2023, à la rentrée 2024, il accueille 504 élèves. 94% de l'effectif est demi-pensionnaire et 31% bénéficie de l'aide à la restauration "Rest'o collège 56"

Les agents territoriaux

5 agents départementaux travaillent actuellement au sein du collège pour l'entretien, la maintenance et le service de restauration.

Dotations

L'établissement bénéficie d'une dotation d'environ 100 000€ chaque année, le Département prenant en charge directement un certain nombre de dépenses de fonctionnement, auxquels s'ajoutent en moyenne 9000 € d'équipements par an.

Dans un contexte actuel d'augmentation des coûts de l'énergie et afin de permettre aux établissements de poursuivre sereinement leurs activités, le Département a repris, depuis le 1er janvier 2024, le paiement en direct sur le budget départemental, de toutes les charges d'énergies des collèges publics.

Tous les espaces d'enseignement sont équipés de vidéoprojecteurs et de tablettes numériques, conformément au plan d'équipement numérique départemental. Le mobilier neuf mis à disposition par le département a coûté 26 000 € dans le cadre de la livraison de l'extension.

Projet éducatif

Pour 2023-2024, l'offre pédagogique départementale a permis le financement de 22 ateliers axés sur l'égalité filles-garçons, la biodiversité et le climat pour un montant total de 5940 €.

Tous les ans, le collège participe à l'opération "mini-entreprise" avec Entreprendre pour apprendre, financée par le Département.

Enfin, l'établissement a répondu à l'appel à projet visant à lutter contre la précarité menstruelle et dispose actuellement de deux distributeurs de protections hygiéniques.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

En juin 2022, le Département a fait le choix de déployer des distributeurs de protections périodiques gratuites dans les collèges morbihannais afin de lutter contre la précarité menstruelle chez les jeunes filles.

En 2023, les 74 collèges équipés, soit 42 collèges publics et 32 collèges privés, ont bénéficié d'un réassort de protections périodiques pour un budget total de 150 300 €.

La dotation comprend l'installation de distributeurs (1 ou 2 selon les effectifs élèves) et la mise à disposition à titre gratuit de protections hygiéniques dans les espaces fréquentés par des collégiennes.



COLLEGE PRIVÉ SAINT-FÉLIX KERLOIS HENNEBONT

Xavier REBILLARD,
Principal (nommé à la rentrée 2024)

Effectif de l'établissement

Le collège connaît une stabilité de ses effectifs oscillant entre 650 et 700 élèves en fonction des années. Lors de la rentrée 2023, l'établissement comptabilisait 696 élèves dont 23 scolarisés en section ULIS.

Les collégiens sont à 98% demi-pensionnaires. 16% bénéficient de Rest'o collège 56.

Dotations et loi falloux

429 000€ ont été versés à l'établissement pour 2024 au titre du forfait d'externat et 7 451€ au titre de l'accès aux installations sportives.

Afin d'aider à l'investissement dans les collèges privés, le Département permet à chaque établissement demandeur de bénéficier de fonds publics affectés aux opérations de construction et de restructuration.

Grâce à ces financements, le collège Saint-Félix a pu rénover certains de ses espaces d'enseignements. Ainsi, chaque année le collège peut prétendre à un financement départemental de l'ordre de 110 000 €.

Le nouveau plan numérique adopté en décembre 2023 par le conseil départemental, au-delà de renforcer encore la présence d'équipements au bénéfice des élèves et des enseignants.

Projet éducatif

L'ensemble des demandes de l'établissement ont été financées par le Département pour un montant total de 6 220€.

Dans ce cadre, la priorité a été donnée par l'établissement aux projets liés à la culture et découverte du patrimoine local (Suscinio, notamment), le théâtre en anglais et l'EDD.

L'établissement a également répondu à l'appel à projet visant à lutter contre la précarité menstruelle et dispose actuellement de deux distributeurs de protections hygiéniques depuis 2022.

C'est le Conseil Education santé et citoyenneté de l'établissement qui s'est chargé des actions de sensibilisation auprès des élèves.

Plan d'équipement numérique des collèges



Le Département du Morbihan accorde une importance particulière à l'accompagnement numérique des collèges et des collégiens. Il s'agit pour lui de garantir l'égalité d'accès au numérique pour les élèves et d'offrir aux enseignants les outils nécessaires à un enseignement de qualité.

Dans le cadre de son plan numérique 2023-2027 une enveloppe supérieure de 30 % par rapport au plan précédent a été votée par les élus départementaux.

Morbihan Ty Self l'autonomie commence dans l'assiette !

Depuis 2016, le département a engagé une réflexion afin de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire et de responsabiliser les élèves lors de la prise de leurs repas. Ainsi en 2017, une expérimentation de "salad'bar", a été menée au sein de plusieurs établissements. Les conditions de préparation des denrées et de service ont été modifiées pour permettre aux élèves de se servir eux-mêmes, selon leur faim et leurs envies.

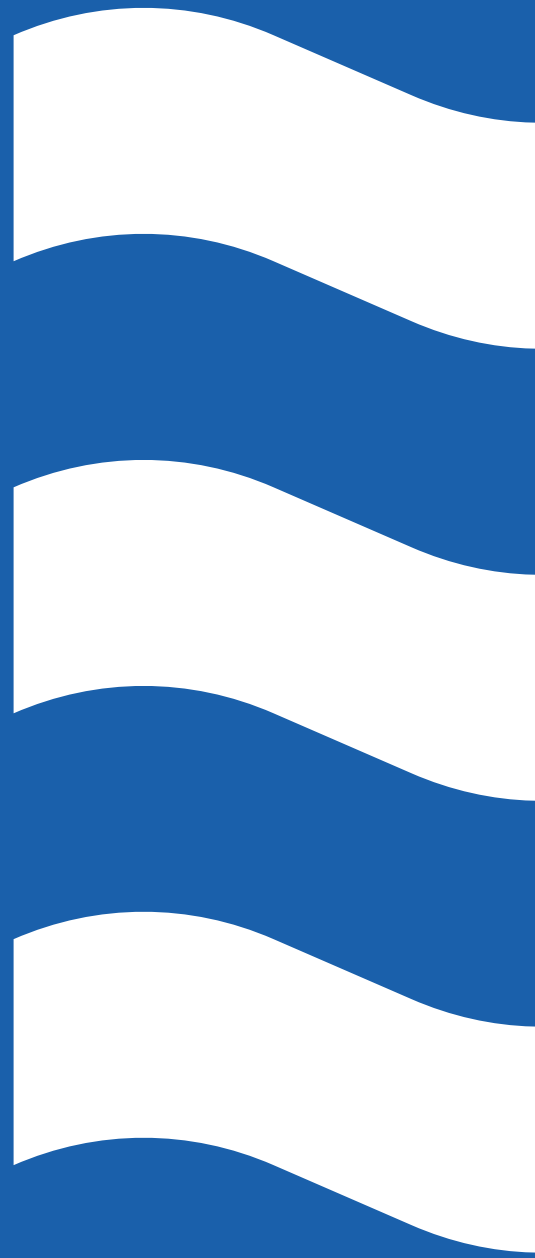
En avril 2019, le premier self collaboratif des collèges publics morbihannais est mis en service avec l'ouverture du nouveau collège Auguste Brizeux. Rapidement ce système produit les effets escomptés et permet de nombreux avantages :

- Les collégiens sont autonomes et responsables de la composition de leur plateau, selon leur appétit et leurs envies.
- Le plat principal est toujours mangé chaud.
- En devenant acteur de leurs repas, les élèves produisent moins de déchets et contribuent ainsi activement à lutter contre le gaspillage alimentaire (environ 140 gr de déchets dans un "self traditionnel" contre 20 à 40 gr observés "avec Morbihan TySelf").
- Les économies réalisées en gaspillant moins permettent d'acheter des produits de meilleure qualité (agriculture biologique, produits labellisés...) afin d'atteindre les objectifs Egalim (50% de produits durables dans l'assiette).

- L'assiette unique de service pour l'entrée et le plat permet des économies d'eau et de produits vaisselles au moment du nettoyage !
- La convivialité est améliorée car désormais, le personnel de cuisine et de service est présent en salle et non plus à servir derrière la ligne de self.
- Libérées partiellement de ce temps de service, les équipes de restauration peuvent désormais accompagner et conseiller les adolescents dans leurs choix.
- Présents au pôle "Plats chauds", les agents continuent de servir les viandes, poissons, fritures... et veillent à ce qu'il n'y ait ni abus ni manque pour que le repas soit un moment de plaisir avec des produits de qualité.

L'objectif de mise en service du programme Morbihan Ty Self sur l'ensemble des collèges publics morbihannais sera atteint en 2027.





MORBIHAN

Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00
morbihan.fr